

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2015 DES SOCIETES
ELIOR - SCOLAREST – CORALYS – MILLE ET UN REPAS - SHBC
RESTAURATION SCOLAIRE

La CCSPL prend connaissance de la présentation générale de l'activité de restauration scolaire pour lesquels elle est devenue compétente depuis le 1^{er} janvier 2015 (14 délégations de service public réparties entre 5 délégataires).

En ce qui concerne le suivi des contrats, la commission constate qu'il est assuré par la tenue de réunions techniques régulières.

En matière d'hygiène et de sécurité, la commission note la tenue de contrôles programmés et administratifs afin de procéder à la vérification des normes ainsi que le respect des prescriptions alimentaires (contrôles annoncés ou inopinés).

Quant à la tarification, la commission prend acte de la reprise par la Métropole du mécanisme de tarification sociale (paiement d'un prix différencié en fonction du quotient familial). Du fait de ce mécanisme, le délégataire perçoit, de la Métropole, une compensation financière pour régler la différence du prix prévu au contrat et le prix effectivement payé par les familles.

En ce qui concerne l'activité, la commission note le nombre de 673 000 repas annuels servis par les 5 délégataires, soit 23% du nombre des repas servis pour les collèges de la Métropole.

En ce qui concerne les données financières et le coût de revient par repas, la commission prend note de l'existence de résultats déficitaires sur certains contrats.

La commission prend note de la réflexion en cours au sein de la Métropole sur les futurs modes de gestion s'agissant des contrats arrivant à échéance au 31 août 2018. La commission demande à être tenue informée de son évolution.

Dans ce cadre, la commission rejoint les préoccupations de la Métropole en matière de développement durable dans le domaine de la restauration scolaire (sensibilisation au non gaspillage, produits biologiques, filières locales ...) et souhaite que des indicateurs de suivi pour le gaspillage soient mis en place.